

Compte-rendu du Conseil du 13 avril 2023

- AXA propose à de nombreuses communes une *complémentaire santé et dépendance* pour les habitants, de l'ordre de 25 % en dessous du tarif ; une réunion publique aura lieu le jeudi 1^{er} juin à la salle des fêtes, et des flyers seront distribués à l'avance.
- *Comptes administratifs 2022* :
Commune : fonctionnement dépenses 218617,87€ et recettes 260839,70€
Assainissement : fonctionnement dépenses 29437,31€ et recettes 29715,68€
Lotissement : fonctionnement dépenses 1193,70€ et recettes 23976,03€
Comptes administratifs validés à l'unanimité.
- *Affectation des résultats 2022* : validée à l'unanimité.
- *Budget 2023* :
Commune : fonctionnement 254229,26€ ; investissement 97543,57€
Assainissement : fonctionnement 40359,37€ ; investissement 70279,70€
Lotissement : fonctionnement 128235,50€ ; investissement dépenses 112935,46€ et recettes 125995,50€, présenté en sur-équilibre. Budget 2023 validé à l'unanimité.
- *Taxes locales* : sur la suggestion du Comptable du fait de l'inflation, augmentation de 2,16 % par 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention, restant toutefois très en-dessous de la moyenne départementale.
- *Les décisions modificatives du budget* ne pourront dorénavant pas dépasser 7,5 %, soit 19000€ maxi pour 2023.
- *Redevance eau assainie* : pour 2023, nous avons ajouté 40€ d'abonnement, et augmentons le prix de 0,40€ du m³, validé par 8 pour, 1 contre et 2 abstentions.
- *Contrat gaz* : offre de VITAGAZ, qui a une convention avec l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) : prix actuel Butagaz 1716€ TTC la tonne, et offre Vitagaz 1267,56€ TTC la tonne. Economie de 448€/t x 3 à 4 tonnes par an. Frais de résiliation anticipée et enlèvement de la cuve Butagaz de 543€ une seule fois. Nécessité de repousser la cabane bois proche à 2,50m ; validé.
- *Enfouissement des lignes électriques* : nous n'aurons une réponse sur le fond de concours de 20 % de la CdC qu'en milieu d'année : les travaux sont donc repoussés au second semestre 2023.

- *Extinction de l'éclairage public communal* : la CdC a tranché pour une extinction de 23h à 5h.
- *Extinction de l'éclairage public départemental* : il est de la compétence du maire. Nous ne souhaitons pas éteindre la nuit, pour des raisons de sécurité.
- *Animation « La Ville à Joie »* : les dates validées sont le vendredi 7 juillet et le samedi 26 août de 17h à 21h. Le comité de pilotage est créé et va se réunir prochainement.
- *Test des installations sportives actuelles des Marnières* à faire faire par SOCOTEC, pour 201,60€ validé.
- *Raccordement électrique* au n°1 du lotissement des Vignes demandé à ENEDIS.
- *Permanences du car scolaire* à établir pour la rentrée.